



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Paris, le **29 JANVIER 2007**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,
DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA COORDINATION GENERALE**
Sous-direction des ressources humaines
Bureau de la formation et du recrutement
DRHACG A2

Affaire suivie par :
Gérald LAURET
Tel : 01 40 45 93 73

DIRECTION DES SPORTS
Sous-direction de la vie fédérale
et du sport de haut niveau
Bureau du sport de haut niveau,
des filières et des établissements nationaux
DS A2

Affaire suivie par :
Stéphanie AUTHIER
Tel : 01 40 45 96 52

INSTRUCTION N° 07-023 JS

**LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

à

**MESSIEURS LES PREFETS
DE REGION**
Directions régionales et départementales de
la jeunesse et des sports – pour information

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS
DE DEPARTEMENT**
Directions départementales de la jeunesse et
des sports – pour information

**MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX
pour information**

**MESSIEURS LES DIRECTEURS TECHNIQUES
NATIONAUX – pour information**

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT
NATIONAL DU SPORT ET DE L'EDUCATION
PHYSIQUE – pour attribution**

Objet : Organisation d'un cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport (session 2009 du concours de recrutement des professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau). Examen probatoire 2007.

Réf : Décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié portant statut particulier des professeurs de sport, Arrêté du 31 janvier 2005 fixant les modalités d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport (JORF n° 41 du 18 février 2005), Arrêté du 21 septembre 1999 fixant les modalités d'organisation du concours de sélection sur épreuves pour le recrutement des professeurs de sport, institué par l'article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 précité.

PJ : 5

Comme chaque année, l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) est chargé de mettre en place, en application des dispositions de l'article 5 du décret cité en référence, un cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

La présente instruction a pour objet de préciser, pour la session 2007, les modalités d'inscription et d'organisation de l'examen probatoire permettant l'accès au cycle de formation précité.

Pour la session 2007, le cycle de formation, dont la durée est fixée à au moins deux semestres, débutera à la rentrée 2007 et se poursuivra jusqu'aux épreuves du concours de sélection réservé aux sportifs de haut niveau prévues au printemps 2009.

La présente instruction précise :

- les conditions d'accès au cycle de formation (**Annexe 1**),
- le calendrier de l'examen probatoire (**Annexe 2**).

Vous trouverez également joints à la présente instruction l'arrêté d'ouverture de l'examen probatoire 2007 rappelant les modalités d'inscription ainsi que les dossiers suivants à reproduire en tant que de besoin :

- un dossier d'inscription à l'examen probatoire (**Dossier n° 1**),
- le dossier à constituer par les candidats en vue de l'épreuve d'admission (**Dossier n° 2**).

Je vous demande de veiller tout particulièrement à ce que l'ensemble des sportifs de haut niveau susceptibles d'être intéressés puissent faire acte de candidature dans les délais prévus. Je compte sur l'implication des personnels chargés du sport de haut niveau, notamment dans le cadre du suivi social et professionnel des athlètes, pour vous aider dans cette tâche.

P/le Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
et par délégation

Le Directeur des Ressources Humaines,
de l'Administration
et de la Coordination Générale

La Directrice des Sports

Hervé CANNEVA

Dominique LAURENT

Autres destinataires

- Monsieur le président du CNOSF
- Madame et Messieurs les présidents
des fédérations sportives du sport de haut niveau

**ANNEXE 1
CONDITIONS D'ACCES
AU CYCLE DE FORMATION**

L'article 1^{er} de l'arrêté du 31 janvier 2005 fixant les modalités d'admission au cycle de formation prévoit que pour être autorisés à se présenter au concours de sélection sur épreuves prévu par les dispositions de l'article 5 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié, les sportifs de haut niveau doivent avoir figuré au moins trois ans sur la liste des sportifs de haut niveau fixée par arrêté du ministre chargé des sports et avoir suivi un cycle de formation.

Les candidats déposant un dossier d'inscription à l'examen probatoire doivent remplir les conditions suivantes :

- Soit **le candidat est actuellement inscrit** sur les listes des sportifs de haut niveau et doit y figurer depuis au moins 2 ans (durée appréciée à la date de clôture des registres d'inscription).
- Soit **le candidat ne figure plus** sur la liste des sportifs de haut niveau mais doit y avoir figuré pendant au moins 3 ans.

IMPORTANT : pour toutes questions relatives aux conditions de recevabilité de leur dossier d'inscription, les candidats sont invités à prendre l'attache du bureau du sport de haut niveau, des filières et des établissements nationaux de la direction des sports (contact : Stéphanie AUTHIER : Tel. 01 40 45 96 52 / Courriel : stephanie.authier@jeunesse-sports.gouv.fr)

NATURE DES EPREUVES DE L'EXAMEN PROBATOIRE

L'arrêté du 31 janvier 2005 fixe dans son article 4 la nature des épreuves de l'examen probatoire permettant d'accéder à ce cycle de formation.

Les deux épreuves sont les suivantes :

- **une épreuve d'admissibilité** consistant en un résumé d'un texte relatif au sport suivi d'une ou plusieurs questions permettant d'apprécier la capacité du candidat à mettre en relation certaines idées du texte avec ses connaissances et son expérience sportive (durée de l'épreuve : 4 heures, coefficient 2) ;
- **une épreuve d'admission** (pour les candidats déclarés admissibles) consistant en un entretien de motivation sur la base d'un dossier. Au cours de l'entretien, le candidat devra mettre en avant son parcours sportif, son parcours de formation et son projet professionnel (durée de l'épreuve 40 minutes, soit une présentation de 10 minutes et un entretien de 30 minutes, coefficient 3).

Le candidat qui n'a pas rempli de dossier obtient un 0 à cette épreuve.

Ce dossier d'au maximum 20 pages, adressé en 3 exemplaires à Monsieur le directeur de l'INSEP, au plus tard le jour de l'épreuve d'admissibilité, est composé de la façon suivante :

- Fiche 1 - fiche d'identité
- Fiche 2 - curriculum vitae
- Fiche 3 - note de motivation
- Fiche 4 - parcours sportif
- Fiche 5 - parcours de formation
- Fiche 6 - objectifs professionnels
- Fiche 7 - demande d'entrée en formation avec avis motivé du directeur technique national de la discipline dans laquelle le candidat s'est inscrit.

Il est attribué à chacune des deux épreuves une note de 0 à 20 à laquelle est appliqué un coefficient égal à 2 pour l'épreuve d'admissibilité et à 3 pour l'épreuve d'admission. Toute note égale ou inférieure à 5 est déclarée éliminatoire.

**ANNEXE 2
CALENDRIER DE L'EXAMEN
PROBATOIRE**

I. INSCRIPTION A L'EXAMEN PROBATOIRE

Les candidats doivent remplir un dossier d'inscription (3 pages) dont le modèle est joint en annexe. Ce dossier d'inscription est à adresser, dûment complété et signé, par le candidat **avant le vendredi 9 mars 2007** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Monsieur le directeur de l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP)
à l'attention de Mme Martine GUSTIN-FALL, secrétaire générale
Secrétariat général – bâtiment M
Examen probatoire 2007
Candidature au cycle de formation réservé aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay
75012 Paris

Téléphone : 01.41.74.43.20
Télécopie : 01.41.74.45.30

II. DATES ET LIEU DES EPREUVES – NOMBRE DE PLACES OFFERTES

Les candidats seront convoqués par les soins du directeur de l'INSEP au siège de cet établissement, 11 avenue du Tremblay - 75012 PARIS.

- **L'épreuve d'admissibilité se déroulera le mardi 17 avril 2007 à 14 H 00 (heure de la métropole).**

- **L'épreuve d'admission se déroulera à l'une des dates suivantes :
mardi 29 et mercredi 30 mai 2007 / mercredi 5 juin 2007.**

L'entrée en cycle de formation est prévue début octobre 2007.

Le nombre de places offertes est fixé à 18.

Arrêté autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un examen probatoire d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le Code du Sport ;
- Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des professeurs de sport et notamment son article 5 ;
- Vu l'arrêté du 31 janvier 2005 fixant les modalités d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport,

Arrête :

Article 1^{er} : Est autorisée au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un examen probatoire d'admission au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

Article 2 : Le nombre de places offertes à l'examen probatoire visé à l'article précédent est fixé à 18.

Article 3 : Les modalités d'inscription à l'examen probatoire sont les suivantes :

- le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au vendredi 9 mars 2007,
- les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées sur les dossiers établis par l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP),
- les formulaires seront tenus à disposition des candidats au secrétariat général de l'INSEP, 11, avenue du Tremblay - 75012 Paris (pour les demandes par courrier, joindre une enveloppe de format A4, timbrée à 1,90 €).

Les demandes d'inscription figureront par ailleurs, comme les années précédentes, en annexe de l'instruction établie par la direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale.

.../...

Les dossiers seront :

- soit déposés à l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) – secrétariat général – bâtiment M - avant le vendredi 9 mars 2007, 16 heures ;
- soit confiés aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit timbrée au plus tard du vendredi 9 mars 2007, à minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

*Monsieur le directeur de l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP)
à l'attention de Mme Martine GUSTIN-FALL, secrétaire générale
Secrétariat général – bâtiment M
Examen probatoire 2007
Candidature au cycle de formation réservé aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay
75012 Paris*

Aucun dossier déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Article 4 : L'épreuve écrite se déroulera le mardi 17 avril 2007, à partir de 14 heures (heure de Paris) à l'INSEP - 11, avenue du Tremblay - 75012 Paris.

En tant que de besoin, d'autres centres d'écrit pourront être ouverts.

Les dates et lieux des épreuves d'admissibilité et d'admission seront communiqués individuellement aux candidats.

Article 5 : Le rapport de l'épreuve d'admission élaboré par le candidat devra être remis au plus tard le mardi 17 avril 2007.

Le rapport sera :

- soit déposé, auprès du service organisateur, le jour de l'épreuve d'admissibilité, le mardi 17 avril 2007, avant 18 heures,
- soit confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit timbrée au plus tard du mardi 17 avril 2007, à minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

*Monsieur le directeur de l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP)
à l'attention de Mme Martine GUSTIN-FALL, secrétaire générale
Secrétariat général – bâtiment M
Examen probatoire 2007 (rapport de l'épreuve d'admission)
Candidature au cycle de formation réservé aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay
75012 Paris*

Article 6 : La directrice des sports, le directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale, et le directeur de l'institut national du sport et de l'éducation physique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 18 janvier 2007
Pour le ministre de la jeunesse, des sports
et de la vie associative et par délégation,
La directrice des sports

Dominique LAURENT

DOSSIER N° 1

**DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN
PROBATOIRE POUR L'ACCES AU CYCLE DE FORMATION**

A renvoyer à Monsieur le directeur de l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP)
à l'attention de Mme Martine GUSTIN-FALL, secrétaire générale
Secrétariat général – bâtiment M
Examen probatoire 2007
Candidature au cycle de formation réservé aux sportifs de haut niveau
11, avenue du Tremblay 75012 Paris

AVANT LE VENDREDI 9 MARS 2007

Je soussigné (e)⁽¹⁾

sollicite mon inscription sur la liste des candidats admis à participer à l'examen probatoire d'entrée au cycle de formation permettant aux sportifs de haut niveau de se présenter au concours de sélection sur épreuves pour accéder au corps des professeurs de sport.

Je déclare me présenter à l'examen prévu :

• **sport**.....

• **discipline sportive** ⁽²⁾

Fait à, le

Signature

(1) Nom et prénoms en capitales d'imprimerie : les femmes mariées feront suivre, s'il y a lieu, leur nom de naissance de leur nom d'usage.

(2) Cf. annexe III de l'arrêté du 31 janvier 2005.

MODALITES DE LA FORMATION

La formation se déroulera à partir d'octobre 2007 jusqu'au 2ème trimestre 2009.

- **La formation est obligatoire sauf** pour des absences justifiées par l'entraînement (stages) ou la compétition. Elles devront être compensées de façon à ce que la formation ait bien une durée équivalente à « 2 semestres ».
- **Une convention entre vous-même, votre fédération et l'INSEP**, définira notamment le programme d'entraînement et de formation élaboré à l'issue d'un entretien individualisé et mentionnera une éventuelle prise en charge financière des frais entraînés par le cycle de formation. Cette contractualisation impose des droits (prise en compte des contraintes sportives et aménagement des études) mais aussi des devoirs (respect des engagements pris) aux 3 parties.
- **Un certificat de formation** délivré par le directeur de l'INSEP, au vu de l'assiduité et des résultats du contrôle continu, sera obligatoire pour s'inscrire au concours.
- **Les tarifs mensuels** pour les stagiaires en externat, en demi-pension ou en pension complète vous seront communiqués ultérieurement.

La fédération concernée peut prendre à sa charge, en partie ou en totalité, les frais ci-dessus.

En toute connaissance, et en cas de réussite à l'examen probatoire,

je soussigné (e).....

m'engage à suivre la formation au professorat de sport selon les règles fixées ci-dessus.

A....., le.....

Signature

DOSSIER N° 2

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
INSTITUT NATIONAL DU SPORT ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE**

**DOSSIER DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROBATOIRE
POUR L'ACCÈS AU CYCLE DE FORMATION (8 pages)**

**A REMETTRE AU PLUS TARD LE MARDI 17 AVRIL 2007
LORS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

EN TROIS EXEMPLAIRES.

Le dossier se compose de :

- ⇒ Fiche 1 : Fiche d'identité
- ⇒ Fiche 2 : Curriculum vitae
- ⇒ Fiche 3 : Note de motivation
- ⇒ Fiche 4 : Parcours sportif
- ⇒ Fiche 5 : Parcours de formation
- ⇒ Fiche 6 : Objectifs professionnels
- ⇒ Fiche 7 : Demande d'entrée en formation avec avis motivé du directeur technique national de la discipline dans laquelle le candidat s'est inscrit.

Dossier présenté par :

NOM :

Prénom :

Sport :

Discipline * :

**Vu et transmis par le Directeur technique national de la discipline dans
laquelle le candidat est inscrit**

Fait à :

le :

Nom et Signature du Directeur technique national

* Cf. annexe III de l'arrêté du 31 janvier 2005.

PROFESSORAT DE SPORT
Voie S.H.N.

Fiche 1

IDENTITE

NOM : NOM de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Nationalité :

Adresse :

. Domicile :

Code postal : Ville :

. Professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Personnel :

Fax : Portable :

Courriel :

N° Sécurité sociale :

Identifiant ANPE :

Situation de famille : Célibataire
Marié(e) Nombre d'enfant(s) :
Autre Précisez :

En position régulière au regard
du code du service national : Oui Non

Fait à :

Le :

Signature :

PROFESSORAT DE SPORT
Voie S.H.N.

Fiche 2

NOM :

Prénom :

CURRICULUM VITAE

(Expérience professionnelle, centres d'intérêts autres que l'activité sportive ...)

Commentaires éventuels (vous pouvez utiliser le verso de cette page).

Fait à :

Le :

Signature :

PROFESSORAT DE SPORT
Voie S.H.N.

Fiche 3

NOM :

Prénom :

Discipline :

NOTE DE MOTIVATION

Le candidat explicite son projet de formation et envisage concrètement la suite de son avenir professionnel (vous pouvez utiliser le verso de cette page)

Fait à :

Le :

Signature :

PROFESSORAT DE SPORT
Voie S.H.N.

Fiche 4

NOM :

Prénom :

PARCOURS SPORTIF

- Titres sportifs obtenus lors des compétitions de référence (jeux Olympiques, championnats du monde et d'Europe) * : indiquer les dates et lieux d'obtention.

* En l'absence de titres sportifs, indiquer votre meilleur résultat ou performance et la date de sa réalisation.

Fait à :

Le :

Signature :

PROFESSORAT DE SPORT
Voie S.H.N.

Fiche 5

NOM :

Prénom :

PARCOURS DE FORMATION

- Diplômes obtenus :

- Titres et diplômes scolaires et universitaires (français ou étranger – dates et lieux d'obtention) :

- Diplômes sportifs (diplômes d'Etat ou diplômes fédéraux - dates et lieux d'obtention) :

Date de fin de scolarité :

Niveau de sortie :

Date de fin de formation universitaire :

Niveau de sortie :

- Formation professionnelle (préciser lieux, dates et diplômes préparés) :

- Formation universitaire (préciser lieux, dates et diplômes préparés) :

Fait à :

Le :

Signature :

NOM :

Prénom :

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

(Vous pouvez utiliser le verso de cette page)

Fait à :

Le :

Signature :

PROFESSORAT DE SPORT
Voie S.H.N.

Fiche 7

DEMANDE D'ENTREE EN FORMATION AU
PROFESSORAT DE SPORT

Je soussigné(e) :

Né(e) le : à :

sollicite mon entrée en formation pour préparer le Professorat de Sport

Signature du candidat :

AVIS MOTIVE DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Signature du directeur
technique national

Tel : 01.41.74.43.20 - Fax : 01.41.74.45.30